CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Procès-verbal n°8 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 5 décembre 2022, 19h00, Hôtel de Ville

Présidence : M. Jan-Matti Keller
Vice-présidence : Mme Fabia Meylan
Secrétaire : Mme Françoise Messer
Scrutateurs : MM. Fritz Dennler et Thierry Rouiller
Scrutateur/trice suppléant/e : Mme Marylaure Sirna, M. Stephan Schwab.
Séance transmise sur ValTV

L'heure de convocation étant écoulée, M. le Président salue les membres du Conseil, la Municipalité, la presse, le public et les téléspectateurs.

Appel nominal
Membres présent/e/s : 51, 52 dès le point 4 de l'OJ.
Excusé/e/s : Jean-Yves Bodenmann, Frédéric Guyon, Hussain Shah Aftab, Béatrice Kunz, Anna Mongiello, Damien Rithner, Francisco Sanchez, Christophe Vaney.
Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022**
2. **Communications du Président**
3. **Communication de la Municipalité**
4. **Assermentation**
5. **Préavis du Bureau 01.2022 Rémunération secrétariat du Conseil**
6. **Préavis 12.2022 Budget 2023**
7. **Préavis 13.2022 RESALP – Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité des six estivages fabriquant du Gruyère d'alpage AOP**
8. **Rapport-Préavis 14.2022 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Guignard « Pour un trafic apaisé »**
9. **Divers et propositions individuelles**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. Communications du Président

Les séances 2023 du Conseil communal ont été fixées aux dates suivantes, habituellement à 19.30

20 mars, 8 mai,26 juin, 2 octobre. Le 4 décembre à 19h00.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Jean-Fred Capt, il en prend acte et lui souhaite beaucoup de plaisir dans son nouveau mandat de municipal.
M. le Président remercie le groupe UDI de présenter un/e remplaçant/e dans un délai de 5 semaines comme le stipule l'art.85 de la LEDP.

3. Communications municipales

M. le Syndic donne lecture des communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

4. Assermentation

Pour faire suite à la démission de Mme Naomi Lecoultre et en accord avec l'art. 84 al.4 de la LEDP le groupe RV a proposé une candidate éligible. La candidature étant valable le Bureau électoral proclame Mme Anne Descuves élue.

M. le Président procède à son assermentation, la félicite et lui souhaite plein succès au sein de notre législatif.

Le nombre de membres présent/e/s est maintenant de 52.

5. Préavis du Bureau 01.2022 Rémunération secrétariat du Conseil

M. le Président invite Mme Ana Cadau à bien vouloir monter à la tribune pour lire le rapport de la commission.

La commission propose l'approbation du préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote :

1) Accepte la proposition de passer du salaire forfaitaire au salaire horaire pour le poste de secrétaire du Conseil communal.

La conclusion est acceptée à l'unanimité

2) Accepte la proposition de fixer le salaire horaire du/de la secrétaire du Conseil communal à CHF 40.- brut à partir du 1er janvier 2023.

La conclusion est acceptée à l'unanimité

M. le Président remercie Mme Cadau et la commission pour leur travail.

6. Préavis 12.2022 Budget 2023

M. le Président invite M. Pierre-Olivier Capt à bien vouloir monter à la tribune pour lire le rapport de la commission des finances. La commission propose l'approbation du préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte sur le rapport, la parole n'est pas demandée.

M. le Président, avant de passer à la lecture du budget, précise qu'en cas d'amendement concernant un compte, cet amendement sera soumis au vote. Mais s'il n'y a que discussion au sujet d'un compte, il n'est pas nécessaire de le soumettre au vote car il n'y a pas de changement proposé. Il rappelle également que selon l'art. 88 « les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et les commissions se soient prononcées. »

Lecture du budget compte par compte

Cpte 170.3011 M. Stéphane Reymond relève que ce compte est nouveau et qu'il avait été refusé l'an dernier puisqu'il correspond au poste de délégué/e aux sports. Il a demandé à consulter le cahier des charges et il est maintenant convaincu de l'utilité de ce poste, il encourage M. le Municipal Bertrand Meylan à développer la collaboration avec ses collègues des 2 autres communes afin que ce poste soit régional. Il ajoute, au sujet des communications municipales, que les groupes de travail planchent maintenant sur une convention de fusion.

Cptes 450.3011.2 et 450.3022.3 Mme Adriane Bossy fait référence à l'information donnée comme quoi une indexation de 2.8% sur tous les salaires est prévue, cependant elle n'apparait pas sur ces comptes, quelle en est la raison ?

M. le Syndic explique qu'il y a un tournus du personnel sur la voirie et la déchetterie, il s'agit ici d'une imputation comptable. L'indexation apparait sur la masse salariale globale.

Cptes 30 M. Daniel Kaempf constate que l'addition de ce compte « Autorités et personnel » et du compte 318 « Honoraires et prestations de service » totalisent une augmentation de CHF 900'000.- depuis 2021. Il est inquiet face à l'avenir et demande de la prudence à la Municipalité.

M. Pierre-Olivier Capt, Président de la commission des finances tient à remercier M. Stives Morand Municipal des finances sortant et M. André Fehle Boursier pour la bonne collaboration ces dernières années et il leur souhaite une bonne continuation.
La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet l'unique conclusion au vote :

Adopte le budget de la Commune du Chenit pour 2023, qui présente un total de charges de CHF 33'018'497.98, un total de recettes de CHF 31'442'745.00, soit un excédent de charges de CHF 1'575'752.98

OUI 51 NON 0 ABSTENTIONS 1

M. le Président remercie M. Capt et la commission des finances pour leur conséquent travail d'analyse.

7. **Préavis 13.2022 RESALP – Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité des six estivages fabriquant du Gruyère d'alpage AOP**

M. le Président invite M. Eric Rochat à bien vouloir monter à la tribune pour lire le rapport de la commission Adhoc, la majorité de la commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Luc Lecoultre est invité à lire le rapport de la commission des finances qui recommande à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

En cours de lecture il ajoute que la commission des finances a reçu en copie un courrier de ValRégiEaux à la commune du Chenit daté du 19 octobre 2022. Ce courrier spécifie que *selon le principe admis, en cas de travaux d'améliorations foncières liés au réseau d'eau subventionnés, la commune territoriales remet l'infrastructure à ValRégiEaux dès la fin des travaux et pour CHF 1.- symbolique. ValRégiEaux reprendra donc à sa charge l'exploitation et l'entretien des conduites.*

M. le Président ouvre la discussion.

M. Julien Matthey qui a siégé dans la commission Adhoc, n'est pas opposé à ce préavis mais s'inquiète au sujet de l'approvisionnement en eau dans la commune étant donné les différents projets (chalets d'alpage et usines) qui induiront une augmentation de consommation, raison pour laquelle il s'abstiendra lors du vote.
M. Bertrand Meylan, Municipal, affirme que cette crainte est partagée par la Municipalité. Il tient à préciser que le but du projet Resalp est l'approvisionnement en eau et électricité pour ces 6 alpages qui fromagent. Lors d'années avec une pluviométrie ordinaire ces alpages vont déjà chercher de l'eau aux bornes hydrantes, en cas d'été comme celui que nous venons de vivre l'eau potable amenée aux chalets d'alpage ne pourra être utilisée que pour la production du gruyère. D'autres sources d'approvisionnement en eau pour le bétail devront être utilisées, comme ce fut le cas cette année. Il sera possible pour ValRégiEaux de suivre la consommation d'eau quotidienne sur chaque alpage.

M. Raymond Lavanchy soutient ce projet et fait confiance à la Municipalité pour une réflexion à long terme au sujet de l'approvisionnement en eau pour notre région, peut-être en pompant l'eau du lac. Il affirme également sa confiance envers les amodiataires qui n'utiliseront cette eau potable pour le bétail qu'en dernier recours.

M. François Villard a l'impression qu'il financera ce projet avec ses impôts en plus de sa facture d'eau, il demande s'il serait possible de subvenir à la demande d'un éventuel autre chalet.
M. Bertrand Meylan Municipal explique que ce projet RESALP est exclusivement pour ces 6 chalets qui produisent du gruyère AOP. Tout autre projet devrait être soumis aux autorisations cantonales.

M. Jean-Luc Lecoultre se joint au souci de l'augmentation de la consommation d'eau globale. Il demande que les municipalités soient proactives par rapport aux conséquences de l'augmentation des températures.

M. Morand, membre codir Valrégieaux répond que depuis le 1er janvier 21, ValRégieaux a déjà fait un énorme travail pour identifier les forces et les faiblesses du réseau. ValRégiEaux peut investir chaque année presque 1 million pour l'entretien et l'amélioration du réseau afin d'assurer la distribution de l'eau propre dans notre région. Il faut savoir que 2'500 m3 d'eau sont pompés dans nos sources chaque jour, cependant il y a 875 m3 d'eau qui part dans les fuites. En 2022 des travaux ont permis de trouver et éliminer 150 m3 de fuites. Les réparations prévues dans les 3-4 prochaines années dans le réseau ont pour but d'éliminer au maximum les fuites. L'eau potable du réseau vient pour les 2/3 de la source du Brassus, le 1/3 restant des autres sources de la Vallée. Il souhaite rassurer le Conseil; le dossier est pris au sérieux. Il ajoute que la production de gruyère est importante pour les agriculteurs et pour notre région.

M. Didier Vaucher estime que le fait d'avoir sorti la gestion de l'eau des finances communales pour la confier à une association intercommunale en diminue la visibilité. Il rappelle que selon la loi, ValRégiEaux doit financer le fonctionnement actuel du réseau et constituer des réserves pour son entretien futur. Il en conclut que pour ce projet Resalp les citoyens payeront 2 fois, une fois par leurs impôts et une fois par leur facture d'eau. Il souhaite rendre le Conseil attentif au fait que les décisions prises ici entraînent des conséquences.
M. Bertrand Meylan Municipal répond que l'investissement de CHF 420'000.- est fait pour le patrimoine et qu'il ne faut pas oublier que la commune encaisse des loyers pour les alpages.

Mme Paulette Reymond est inquiète, cet été la population a été rationnée. Elle demande qu'il y ait un ordre de priorité en cas de manque d'eau (population, industrie puis les chalets d'alpage qui peuvent constituer des réserves d'eau). Elle souhaite que la Municipalité donne le bilan de consommation d'eau de la population, des industries et des chalets d'alpage.
M. Daniel Kaempf soutient le projet et rassure sur la gestion de l'eau par les amodiataires. Il remercie les personnes qui se sont investies pour ce projet important pour la production du gruyère. Il réagit sur la recommandation de la commission Adhoc de surtaxer l'eau pour les alpages en espérant que cela n'arrivera pas mais que dans un tel cas il serait discriminatoire de surtaxer une seule catégorie de consommateurs.

M. Danick Rochat demande si des adaptations de loyer sont prévues. M. Bertrand Meylan répond par la négative car il est de la responsabilité du propriétaire d'amener l'eau.

M. Stives Morand informe que M. Jean-Fred Capt le remplacera au comité de direction de ValRégiEaux, son dicastère comprendra également les alpages.

M. Jean-Luc Lecoultre demande si le réseau a été prévu pour l'éventuelle buvette des Grands-Plats-de-Bise. M. Bertrand Meylan répond par l'affirmative.

M. Julien Matthey se demande si un moment donné nous dirons non au développement. M. Bertrand Meylan répond que la possibilité pour cette buvette a été prévue mais qu'en effet, nous devrons peut-être à un certain stade, oser dire non.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote :

1) Autorise la Municipalité à réaliser, conjointement avec les Communes de Morges et Bursins, les travaux d'améliorations de l'approvisionnement en eau potable et en électricité de six estivages fabriquant du Gruyère d'Alpage AOP, sous réserve de l'approbation des subventions cantonales et fédérales.

   OUI 44 NON 1 ABSTENTIONS 7

2) Alloue dans ce but un crédit de CHF 1'547'757.45 (montant de la part imputée à la commune du Chenit), les subventions fédérales et cantonales viendront en déduction de ce montant.

OUI 45 NON 1 ABSTENTIONS 6

3) Décide de porter cette dépense à l'actif du bilan – investissement du patrimoine administratif – compte 9141.46, « Projet RESALP »

OUI 46 NON 0 ABSTENTIONS 6

4) D'amortir, sur une durée de 20 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement – Alpages – 328.3315, Amortissement « Projet RESALP ».

OUI 46 NON 0 ABSTENTIONS 6

5) Autorise la Municipalité à financer cet investissement pat les liquidités courantes et, si nécessaire, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement 2021-2026 fixé à CHF 40'000'000.

OUI 46 NON 0 ABSTENTIONS 6

M. le Président remercie la Commission Adhoc et la commission des finances pour leur travail, ainsi que Messieurs Rochat et Lecoultre.

8. Rapport-Préavis 14.2022 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Guignard « Pour un trafic apaisé »

M. le Président invite M. Cyril Maillefer à bien vouloir monter à la tribune pour lire le rapport de la commission Adhoc, la commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Guignard remercie les municipalités pour le traitement rapide de ce postulat ainsi que pour l'esprit constructif qui règne dans le groupe de travail. Il recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet l'unique conclusion au vote :

OUI 51 NON 0 ABSTENTIONS 1

M. le Président remercie la Commission Adhoc, ainsi que M. Maillefer pour leur travail.

9. Divers et propositions individuelles

M. le Président ouvre la discussion.

M. Julien Matthey remercie la Municipalité pour leur réponse en début de séance au sujet des énergies et la félicite pour l'organisation des séances publiques au sujet de la consommation d'énergie. Il souhaite savoir s'il est prévu de convoquer les Directions des usines afin de leur demander d'éteindre l'éclairage durant la nuit. Mme Carole Dubois, Municipale, l'informe qu'une de ces entreprise a été convoquée en municipalité et qu'elle a interpellé elle-même plusieurs Directions à ce sujet. Le fait que plusieurs entreprises continuent de ne pas éteindre les lumières la nuit la navre mais elle ne peut pas le faire à leur place.

M. Claude Reymond évoque le fait que les vaches, qui produisent le lait pour fabriquer le gruyère AOP, sont régulièrement attaquées par des loups. Les agriculteurs avaient interpellé la Municipalité par une manifestation, quelle suite a donné ou donnera la Municipalité à leur demande ?
M. Baudat, Syndic, informe que la Municipalité a rapidement écrit à M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos avec copie aux agriculteurs. Sa réponse est arrivée récemment et elle sera rapidement transmise aux

agriculteurs. Son contenu n'apporte pas de solution miracle, plusieurs groupes travaillent sur le sujet en espérant trouver des solutions.

M. Stéphane Reymond évoque une intervention qu'il avait faite il y a 12 ans au sujet de la problématique de la Rue des Ecoles 6 où le propriétaire stationne volontairement son véhicule à cheval sur son terrain et le trottoir public alors qu'il bénéficie d'une place de stationnement réservée à côté du collège. Il est dangereux pour les piétons et les cyclistes de laisser ce véhicule stationné à cet endroit. Qu'en est-il de l'action de la Municipalité afin de garantir la sécurité des élèves ?
M. Baudat, Syndic, explique que les démarches ont été longues mais que le délai de recours contre la décision d'expropriation est arrivé à terme la semaine passée. La Municipalité fera donc le nécessaire.

M. Cyril Maillefer évoque la baisse de revenu de vente de bois, il demande s'il y aurait la possibilité de valoriser la ressource forestière par la transformation en pellets afin d'avoir une production locale.
M. Baudat, Syndic ; la commune ne s'est pas approchée du producteur de pellets mais la Municipalité a des représentants dans des sociétés qui avancent dans de tels projets. Si la production locale devenait possible et rentable, la commune envisagerait de développer un projet.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 20 mars 2023 normalement à 19h30.
Au nom du Conseil communal, il remercie M. Stives Morand pour son engagement durant de nombreuses années pour la commune et lui souhaite une bonne suite dans son rôle de préfet.
Après 6 mois de présidence, il remercie la secrétaire du Conseil communal pour son soutien et son travail, les membres du Bureau et les membres de l'Administration communale pour leur aide précieuse. Il remercie également les membres du Conseil pour la qualité des débats et discussions qui ont lieu dans cette salle et en dehors, la Municipalité pour son énorme travail et les chefs de service qui nous font le plaisir d'être présents ce soir, ainsi que tous les collaborateurs/trices qui s'investissent toute l'année pour le bon fonctionnement de notre commune.
M. le Président forme ses meilleurs vœux pour les personnes ici présentes ainsi que les téléspectateurs/trices.

La séance est levée à 21h12.

Jan-Matti Keller
Président

CONSEIL COMMUNAL DE CHENIT — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Françoise Messer
Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- La lettre de démission de M. Jean-Fred Capt
- Rapport de la commission Adhoc pour le Préavis du Bureau 01.2022 / Rémunération secrétariat du Conseil
- Rapport de la COFIN pour le Préavis 12.2022 / Budget 2023
- Rapport de la commission Adhoc pour le Préavis 13.2022 / RESALP - Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité des six estivages fabriquant du Gruyère d'alpage AOP
- Rapport de la COFIN pour le Préavis 13.2022 / RESALP
- Rapport de la commission Adhoc pour le Rapport-Préavis 14.2022 / Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Guignard « Pour un trafic apaisé »

MUNICIPALITÉ
DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 5 décembre 2022

COMMUNICATIONS MUNICIPALES
AU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 5 décembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Personnel communal

Départ à la retraite

Après « quasi » 20 ans de bons et loyaux services, au sein de la Commune et au plus près des citoyens lors, notamment, des nombreuses et diverses manifestations ou lors du déneigement, de jour comme de nuit, à bord du trax, **M. Pierre-André GOLAY**, a pris une retraite bien méritée, au 30 novembre 2022.

Nous le remercions pour son engagement depuis de nombreuses années et sa disponibilité dans la grande variété des tâches qui lui ont été confiées, toujours réalisées avec professionnalisme et bienveillance.

Nouveaux collaborateurs

Notre boursier, M. André FEHLE a informé la Municipalité de son souhait de prendre une retraite anticipée au 31 mai 2023. Il sera remplacé par **Mme Sonia ROVISCO PINTO** qui prendra ses fonctions au 1er mars 2023 afin que la transition se fasse dans les meilleures conditions.

Mme ROVISCO PINTO, est née à la Vallée de Joux et domiciliée sur la Commune du Chenit. Après l'obtention de son CFC d'employée de commerce avec maturité professionnelle, elle a travaillé dans l'administration et la comptabilité essentiellement dans diverses entreprises de la région avant de créer et gérer avec son associé, son entreprise fiduciaire au Sentier.

Le 1er décembre 2022, **M. Jean-Paul GARCIA ZIELINSKI** a été engagé en qualité d'Agent de Sécurité Publique (ASP). M. GARCIA ZIELINSKI est en charge d'assurer un service de proximité et d'assistance envers la population, de la surveillance générale du domaine

public et des actions de préventions, ainsi que des tâches liées à la gestion du stationnement, de la signalisation et de la sécurité.

Pour des raisons personnelles, M. Arthur LESPAGNOL a souhaité réduire son taux d'activité à 60%. Afin de pouvoir suivre et respecter les délais des nombreuses demandes de construction, la Municipalité a nommé **M. Christian GERTSCH** au poste de Technicien de la police des constructions, à 90%, à compter du 1er novembre 2022. Ce dernier était déjà en poste en CDD au Contrôle des habitants depuis le 1er janvier 2022. Itinérant depuis de nombreuses années, M. GERTSCH était également employé à la police des constructions à la Commune de Longirod, c'est donc un domaine qu'il connaît bien.

Mme Maud GUIGNARD-ROCHAT, née à la Vallée de Joux, domiciliée au Lieu et fortement impliquée dans la vie locale, rejoindra la préposée au Contrôle des habitants dès le 1er février 2023, à 60%, en qualité d'assistante administrative. Ayant travaillé à l'Etat de Vaud à l'Office des poursuites, elle connaît bien le suivi administratif de dossiers et a une grande expérience dans l'accueil de citoyens.

Nous nous réjouissons de ces futures collaborations et leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue au sein de la Commune.

Recrutements en cours

En tant qu'entreprise formatrice, la Commune met au concours trois postes d'apprentissage pour la rentrée 2023 :

- CFC ou AFP Agent d'exploitation au service des routes et travaux
- CFC employé de commerce à l'administration communale
- CFC forestier-bûcheron au service des forêts

Bien entendu, ces postes s'adressent autant aux filles qu'aux garçons.

Anniversaires

90 ans

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- **Mme Eliane BLONDEL,** Le Sentier, le 5 octobre ;
- **M. Jean-Paul GUIGNARD,** Le Sentier, le 30 octobre ;
- **M. Jean-Claude AUBERT,** Le Brassus, le 6 décembre.

Un livre et un bouquet de fleurs leur ont été envoyés à cette occasion.

95 ans

Trois habitants de la commune ont célébré leur nonante-cinquième anniversaire :

- **Mme Monique VULLIOUD,** le 27 octobre ;
- **Mme Giacoma GOY,** le 1er novembre ;
- **Mme Antoinette REYMOND,** le 7 décembre.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite et remis un cadeau à cette occasion.

Bourgeoisie de la Commune du Chenit

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

Naturalisations ordinaires – (art. 8 LDCV)

- M. Pedro Miguel DA COSTA ANTUNES, à l'Orient ;
- Mme Ana Sofia MARQUES LOPES et ses filles Beatriz et Leonor, au Brassus ;
- M. Amir OSMANOVIC, à l'Orient
- M. et Mme Stanislas Marie Jean et Urte MACKIEWICZ et leurs enfants April et Léo, Le Brassus

Acte notarié

Un acte en brevet a été signé en date du 1er décembre dernier concernant la modification du tracé de la servitude de passage de canalisation d'eau à la Rue des Collèges, au Brassus - Parcelle RF 2240.

Plan d'affectation du Centre Sportif de la Vallée de Joux

Le Plan d'affectation du Centre Sportif de la Vallée de Joux, suite à une présentation publique le 9 novembre dernier, a été mis à l'enquête publique du 14 novembre 2022 et ce jusqu'au 12 décembre prochain.

Energies renouvelables – Normes légales de construction – Réponse à M. Matthey

Les normes légales pour les nouvelles constructions en matière d'énergies renouvelables sont les suivantes :

- Production sur site 20% de l'électricité en renouvelable (panneaux photovoltaïques essentiellement) ;
- Production sur site 30% de l'eau chaude sanitaire en renouvelable (panneaux thermiques, couplés ou non avec chauffage à bois ou pompes à chaleur) ;
- Production sur site 50% de l'énergie nécessaire à des systèmes de refroidissement et humidification en renouvelable.

Au niveau des industries sur territoire communal, elles respectent ces normes et la Municipalité tient à faire le point sur les dernières réalisations ou réalisations en cours actuellement :

- Hôtel des Horlogers: panneaux photovoltaïques sur le toit ;
- Audemars Piguet : panneaux photovoltaïques sur les toits du campus et du garage (chantier en cours) ;
- CHH Ordons : un toit végétalisé et l'autre entièrement en panneaux photovoltaïques, correspondant aux besoins de tout le site (chantier en cours) ;
- Kif Parechoc - Crêt Meylan : toit prévu en partie végétalisé et l'autre partie en panneaux photovoltaïques (chantier en cours) ;
- Atwin : toit végétalisé et panneaux photovoltaïques aussi bien sur le bâtiment que sur le parking.

Le Bureau Technique Communal s'assure que tous les chantiers respectent ces normes légales et ce, sans que la situation actuelle au niveau de la pénurie d'énergie n'influence ces contrôles.

Fusion des communes

Le mercredi 14 décembre prochain aura lieu la séance de lancement de l'étude de la fusion des trois communes de la Vallée de Joux. L'ensemble des personnes composant les huit groupes de travail qui vont travailler sur les différentes implications de cette potentielle fusion - identité, autorités, règlements, fiscalité, rayonnement, etc. - vont se retrouver pour connaître les échéances ainsi que le mode de travail. Toute la démarche est accompagnée par l'Etat de Vaud ainsi qu'un mandataire externe, la société Compass.

Patrouilleur·euse·s scolaires recherché·es

Pour renforcer son équipe, le Comité de Direction de l'ASIVJ recherche des patrouilleur·euse·s scolaires. Leur mission est d'assurer la sécurité des écoliers et écolières aux heures de début et de fin d'école aux abords des différents sites de scolarisation de l'EPS (Les Bioux, Le Brassus, Les Cytises, Le Lieu et L'Orient). Pour cela il faut être disponible un ou plusieurs jours dans la semaine, avoir un bon contact avec les enfants comme les adultes, être apte à travailler à l'extérieur par tous les temps et se conformer à une ponctualité absolue à l'horaire de service.

LaScène – Premier bilan de l'accueil libre

Au terme des premiers mois d'activité, il est à relever que la fréquentation a dépassé les attentes dès le démarrage. Une moyenne de 51 jeunes présents, avec un pic à 76 (répartition par commune : 61% Le Chenit, 20% L'Abbaye, 16% Le Lieu, 3% autres). Un succès réjouissant qui démontre l'intérêt pour un tel lieu. Le public était composé presque exclusivement de « scolaires » entre 12 et 15 ans, les plus de 16 ans étant quasi absents sauf à de rares exceptions. La répartition entre filles et garçons était relativement égale avec même une prédominance des filles sur certains jours. Leurs activités varient entre les jeux proposés (billard, babyfoot, fléchettes, carambole, échecs, mini-basket) et les jeux vidéo, leurs leçons ou encore des échanges et discussions. Certains se sont proposés d'eux-mêmes pour aider dans l'organisation de LaScène ou coacher les plus jeunes.

Des échanges ont aussi lieu sur le désir de s'impliquer et des liens ont pu être noués avec un premier groupe qui se détache. Divers échanges et questionnements ont porté sur le type d'activité ou de musique, leurs rôles, des propositions de soirées, la présence d'alcool, le fait d'être payé pour donner de leur temps et des discussions intéressantes sur le bénévolat. Ces premiers mois sont très encourageants avec une fréquentation qui démontre que cette génération recherche des contacts sociaux, pas seulement dans le monde virtuel, mais aussi dans l'espace physique.

Après trois mois d'ouverture de l'accueil libre, les premiers enseignements démontrent que le contexte de LaScène n'est pas différent de celui d'autres structures en Suisse romande, une séparation entre « scolaires » et « hors-écoles » existe. La fréquentation de LaScène par des plus âgés (gymnasiens, apprentis, étudiants, etc.) nécessitera sûrement des aménagements de plages horaires spécifiques pour eux et pour les 12-14 ans. Le bilan

est globalement encourageant et permet d'avancer avec confiance. L'adhésion des jeunes s'est faite rapidement, leurs retours sont positifs et celui de parents rencontrés aussi. Le besoin de disposer d'un espace de rencontres pour la jeunesse est confirmé par la fréquentation. A noter que selon la DGEJ, il faut en moyenne 3 ans pour qu'une telle structure trouve sa place et son rythme de croisière.

Cimetière du Brassus

Les travaux pour la mise en place d'un Columbarium avec 10 cases au cimetière du Brassus sont terminés. La structure, composée principalement de Granit du Tarn, a été réalisée par un artisan local établi au Brassus. Le chemin d'accès a été créé par l'équipe du garage communal. Vous avez maintenant à disposition sur la Commune un endroit personnalisé pour déposer vos urnes.

La Fondation Ami-Napoléon Rochat va participer au financement d'un scanner pour le Pôle Santé de la Vallée de Joux.

Conformément aux statuts de la Fondation, et pour répondre à une demande du Pôle Santé Vallée de Joux permettant d'améliorer l'offre sanitaire à la Vallée de Joux, la Fondation Ami-Napoléon Rochat va contribuer à hauteur de CHF 230'000.- en vue de l'acquisition d'un scanner. Le coût total est d'environ CHF 400'000.- et le solde sera financé par des entreprises en activités sur notre commune. Dans sa séance du 29 novembre dernier, le comité de la Fondation a également octroyé CHF 4'500.- au bénéfice de douze personnes vivant dans la précarité afin de les aider. Pour terminer, durant l'année écoulée, elle a participé à l'achat d'un abonnement de train et soutenu financièrement une apprentie.

Prochaine séance du conseil communal le lundi 20 mars 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic Le Secrétaire

Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Jean-Fred Capt
Chemin des Vuarnes 1
1348 le Brassus

Le Brassus, le 21 novembre 2022

Conseil Communal du Chenit
M. Jan Matti Keller, Président
Hôtel de Ville
1347 le Sentier

Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président,
Chères conseillères, chers conseillers,

Suite à mon élection à la Municipalité le 25 septembre dernier, je vous présente ma démission du Conseil communal du Chenit au 31 décembre 2022. Le travail a déjà commencé pour la reprise des dicastères et je me réjouis de ces nouveaux défis.

Étant élu en 1997 au Conseil communal, je le quitte en 2003 pour un défi professionnel dans le Chablais. De retour dans la commune en 2019, je réintègre le Conseil et je suis réélu en 2021. Ces deux passages au législatif m'ont apporté de riches expériences tant dans l'étude des dossiers que dans la collaboration au sein des commissions.

Merci à toutes les personnes avec qui j'ai pu collaborer au Conseil communal du Chenit et merci à vous tous de vous investir pour notre commune.

En vous souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année, je vous adresse Monsieur le Président, chères conseillères, chers conseillers, mes meilleures salutations.

Jean-Fred Capt

Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 26 octobre 2022

***Objet** : Rémunération secrétariat du Conseil*

Préavis du Bureau N° 01/2022

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'examiner le préavis n° 01/2022 s'est réunie le mercredi 9 novembre 2022 à 18h à l'hôtel de Ville du Sentier en salle de municipalité.

Présent pour le bureau :
Monsieur Jan-Matti Keller Président

Présents pour la commission :
Madame Béatrice Kunz Roses-Verts
Monsieur Frédéric Simond Roses-Verts
Monsieur François Villard Force 3
Monsieur Alexandre Janeiro UDI
Madame Ana Cadau UDI

Monsieur Jan-Matti Keller Président du bureau, nous a donné toutes les informations et renseignements nécessaires à l'étude de ce préavis, ce dont nous le remercions vivement.

C'est en ayant pris connaissance de l'ensemble du préavis que la commission a échangé quant à la proposition du Bureau afin de garantir un traitement juste et une valorisation du poste de secrétaire du conseil communal.

La commission souligne l'importance du poste de secrétaire. En effet, si la présidence elle, change tous les deux ans au minimum, celui-ci assure le suivi et la continuité du bon fonctionnement du secrétariat du conseil communal. Il s'agit d'un poste essentiel au bon déroulement qui demande de la rigueur, de bonnes connaissances du milieu communal, de la disponibilité et de la flexibilité afin de réaliser l'étendue du cahier des charges.
Aussi, les tâches supplémentaires données par la nouvelle organisation au sein de l'administration communale ainsi que celles données par la nouvelle présidence du bureau du conseil demandent des connaissances complémentaires.

Pour tous ces éléments si caractéristiques à ce milieu et résultant un profil de compétences spécifiques, la commission n'a nul doute que le réajustement demandé est justifié.
L'augmentation proposée est d'environ 10%. A savoir que le salaire actuel de 36.70 Chf brut de l'heure pour 245 heures de travail à l'année passerait à 40.- Chf brut de l'heure pour environ 300 heures de travail sans cotisation à la LPP. Il s'agit là d'un tarif moyen pour un poste de secrétariat aussi bien au sein d'un conseil communal que d'une administration publique.

Quant à l'adaptation du salaire horaire au lieu du forfait annuel, cela nous paraît également être une solution juste et équitable. En effet, par le décompte tenu et fourni par la secrétaire, la rémunération sera au plus juste.

Il est à noter que pour le Budget 2023, l'augmentation demandée a déjà été portée dans les comptes.

Nous avons également été informé que du matériel informatique est à disposition pour le secrétariat du bureau du conseil. Celui-ci n'est malheureusement pas utilisable dans l'état. Nous encourageons vivement la remise à jour pouvant donner ainsi accès en toute sécurité aux éléments nécessaires pour l'exécution des tâches.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Sentier, le 21 novembre 2022

Pour la commission
Le Rapporteur
Ana Cadau

Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des finances du conseil communal .

Objet : Préavis 12/2022 – Budget 2023

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La COFIN s'est réunie le 1er novembre pour partager et établir les thèmes et questions que nous voulions échanger avec La Municipalité. Le 7 novembre nous avons rencontré une délégation municipale, ainsi que Le Boursier, M. André Fehle. Lors de cette séance nous avons abordé de nombreux points concernant ce budget et les perspectives à plus long terme pour la Commune. Certains points restés en suspens ont pu être clarifiés par la suite. Les personnes présentes lors de la séance étaient :

Pour La Municipalité :

- Mme Carole Dubois, vice-syndic,
- Mme Raffaela Cantone, municipale,
- M. Michel Vullioud, municipal,
- M. Stives Morand, municipal,
- M. Bertand Meylan, municipal,

Mme Isabelle Piguet, municipale et M. Olivier Baudat, syndic étaient excusés.

Pour La COFIN :

- M. Nicolas Guignard, RV,
- M. Didier Vaucher, UDI,
- M. Christophe Piguet, F3,
- M. Fabrice Piazzini, RV en remplacement de M. Jean-Luc Lecoultre, excusé,
- M. Pierre-Olivier Capt, UDI, Président,

Nous abordons en premier lieu les pages 1 à 3 du préavis municipal, dont voici le résumé :

p.1 Généralités :

Il est mentionné que les charges sont non compressibles car imposées. Le terme nous semble quelque peu "exagéré". Cela voudrait dire que l'on n'a aucune marge de manœuvre. Or, la COFIN fait remarquer que nous créons dans ce budget plusieurs postes et passablement d'investissements sont prévus, tout cela laisserait donc une certaine marge de manœuvre si l'on devait impérativement freiner les dépenses.

p.2 Impôts

Il est indiqué que les impôts des personnes morales, des frontaliers et à la source représentent la moitié des revenus. D'après nos calculs, il s'agirait plutôt de la moitié des recettes fiscales, et du tiers des revenus.

MPL : La Municipalité est d'accord sur le plan « orthographique », mais elle voulait surtout souligner le fait que sur la partie des impôts, l'apport de l'économie combière est considérable et permet à La Commune d'offrir aux citoyens les prestations qu'elle propose, avec des finances pour l'instant équilibrée.

p.2 Traitements

De manière cumulée, les annuités et le coût de la vie représentent une hausse globale de 4.5% de la masse salariale.

En page 28, on remarque que l'augmentation effective de la masse salariale est de 9%, respectivement de 12.3% depuis les Comptes 2021. Il y a la création des postes : ASP, La Scène et délégué aux Sports, toutefois cette hausse est significative. Quelles sont les commentaires / visions de La Municipalité dans ce domaine ?

MPL : Deux cadres vont partir à la retraite. Ce qui fait deux postes qui vont être doublés pendant trois mois environ. Le poste de Greffe était à 90% et l'actuel est à 100%. En outre, des postes sont créés dans le Budget ce qui explique cette hausse importante dans les coûts de personnel. De plus, la Municipalité nous informe que l'agent de sécurité publique a été engagé.

COFIN : Nous nous réjouissons de cet engagement, rappelons que ce poste est ouvert depuis passablement de temps et répond à un besoin avéré. L'engagement de cette personne devrait limiter les coûts de sous-traitance que nous avons vis-à-vis de l'ASP de Vallorbe.

Plusieurs postes seront à repourvoir. Nous encourageons à profiter de ces modifications pour réfléchir aux postes en eux-mêmes. En effet, les changements de personnel sont parfois des opportunités de réflexion sur les organisations en elles-mêmes.

p.2 Facture sociale, prestation de police et frais de péréquation

Nous sommes surpris de notre participation à la facture sociale de CHF 90'000.- D'où vient ce chiffre ? En page 22, il est indiqué une participation de CHF 5'390'000.-

MPL : Il s'agit d'une erreur d'écriture, la participation est bien de CHF 5'390'000.-

Nous ne retrouvons pas non plus les CHF 172'788.- d'augmentation de la participation au réseau AJOVAL. Pouvez-vous nous éclairer ?

MPL : Il s'agit d'un changement de dernière minute de la part du CODIR d'AJOVAL, ce dernier a pris une partie de cette charge dans un fonds de réserve et donc l'augmentation est en réalité de

141'300.- . Ce qui fait une participation de CHF 895'000.-, soit 18.7% d'augmentation par rapport au Budget 2022 et de 30% par rapport aux Comptes 2021.

COFIN : Ces augmentations nous semblent très élevées et nous espérons que cela corresponde à un accueil de jour amélioré à la satisfaction de toutes et tous.

Notons que nous n'en avons pas réellement de marge de manœuvre, en tant que membre de l'association inter-communale, dans laquelle nous sommes représentés, nous nous devons de payer notre quote-part.

p.3 Mobilité et transports publics

COFIN : A la fin, il est mentionné la pertinence de revoir le découpage de Mobilis. Est-ce un vœu ou une démarche en cours ?

MPL : Il s'agit d'un vœu des communes de La Vallée.

Plan des investissements

La COFIN mentionne qu'il est ambitieux par rapport à 2022. Une grande partie des investissements ont déjà été votés. Nous passons rapidement en revue les nouveaux éléments, qui font ou feront tous l'objet de préavis municipaux.

Nous avons aussi une discussion sur les investissements prévus à plus long terme. La COFIN garde en mémoire la STEP et les écoles. Sur ces dernières, nous invitons les personnes représentants la Commune dans l'école du futur à étudier plusieurs options, notamment en mettant à profit le patrimoine existant.

Lignes de comptes

Nous passons maintenant en revue les lignes de comptes qui ont fait l'objet d'une attention spécifique dans nos discussions avec la Municipalité.

110.3093 Frais du personnel. COFIN : Qu'est-il prévu d'acquérir en lien avec ce compte ?

MPL : C'est une somme prévue en cas de besoin de recourir à des sociétés externes.

110.3171 Journée coup de balai + portes ouvertes. COFIN : Quelles dépenses sont engendrées, concrètement ?

MPL : le budget se base sur les coûts de la journée de l'an dernier. Il y a les heures du personnel, les repas, le ravitaillement, l'élimination et le matériel.

COFIN : Nous soulignons notre soutien à cette démarche. La MPL et la COFIN constatent et regrettent conjointement une certaine impuissance face aux incivilités dans ce domaine. Nous profitons de l'occasion pour rappeler à quel point le jet de déchets est dommageable à notre environnement.

111.3011 Secrétariat municipal / Traitements : augmentation de 9.6%. COFIN : Cela nous semble élevé ? MPL : Cela vient de l'augmentation du taux de 90% à 100% entre le Greffe précédent et l'actuel.

160.3658.4 Subside ADAEV. COFIN : d'où provient sur ce poste l'augmentation de 10% ?

MPL : Ce sera les 50 ans de l'ADAEV en 2023 et le comité veut « marquer le coup ». Elle a par conséquent demandé un geste aux trois communes pour organiser un petit évènement historique. Le travail de l'ADAEV étant assez peu connu, nous encourageons à réaliser un évènement populaire avec le montant alloué exceptionnellement.

160.4066 Taxe communale de séjour. COFIN : Après les derniers échanges Municipalité / COFIN à ce sujet et au vu de l'augmentation du tourisme dans la région, ainsi que des investissements votés pour Le Rocheray, nous sommes surpris que le montant stagne et soit même prévu 6'000.- inférieur à celui réalisé en 2021.

MPL : La Municipalité espère un résultat supérieur, mais c'était très difficile d'estimer. L'estimation est prudente. Vallée de Joux Tourisme réfléchit aussi sur la question du montant de la taxe.

170.3011 Création poste délégué aux sports

En préambule, la COFIN remercie Bertrand Meylan pour l'envoi du cahier des charges du futur poste et du résultat d'étude. La COFIN rappelle à son Conseil Communal que ce poste avait été refusé l'an dernier lors du Budget. Une discussion appuyée a eu lieu sur ce poste, dont nous relevons les points principaux ci-après :

- COFIN : s'agit-il bien d'un CDD sur plus de 3 ans ? MPL : Oui, il est planifié sur la durée de la législature. L'idée est de laisser un maximum de marge de manœuvre pour la suite.

- COFIN : est-ce que des coûts annexe, outre les CHF 15'000.- de matériel devront être engagés pour la mise en place de ce poste ? MPL : Le compte 160.3145 (entretien des zones de loisirs) pourrait notamment être utilisé pour la réalisation de ces projets. En outre, il pourra conseiller la Municipalité sur toutes les dépenses liées aux sports et loisirs dans notre Commune.

- COFIN : le rapport « mixe » beaucoup la Commune et la Vallée. La quasi-totalité des clubs sportifs sont des clubs « ... Vallée de Joux ». Quelle est la situation/vision/collaboration avec nos Communes voisines dans ce projet ? MPL : La Municipalité souhaite avancer dans ce dossier, elle a informé les Communes de L'Abbaye et du Lieu, mais a décidé d'avancer seule. COFIN : nous comprenons en un sens cette décision, mais dans l'autre nous regrettons qu'en période de projet de fusion, cela ne soit pas un élan commun.

- COFIN : est-ce que le poste sera mis publiquement au concours ? MPL : Ce n'est pas prévu. COFIN : Nous souhaiterions que le poste soit mis au concours, au moins localement (FAVJ).

- COFIN : Nous souhaiterions que des objectifs qualitatifs et quantitatifs soient posés afin d'évaluer la pertinence de la fonction et la progression des améliorations recherchées.

170.3653 Subventions aux sociétés sportives. COFIN : nous souhaitons connaître les principaux bénéficiaires. MPL : Nous passons en revue les principaux bénéficiaires. MPL/COFIN : Un apport du délégué aux sports permettra de clarifier un peu cela. Qui touche combien ? Qui bénéficie d'infrastructures publics ou qui est autonome ? Etc...

190 Service informatique. COFIN : nous sommes surpris qu'un poste qui augmente de 413% (ou de 230'000.-) ne fasse l'objet d'aucun commentaire. Vu les montants et les investissements engendrés, pourquoi ne pas avoir passé par un préavis ? Pouvez-vous donc nous commenter ce poste ? MPL : Sur la question du préavis, c'était pour aller plus vite. Pour le reste, un pool informatique a été créé entre le centre sportif, la SEVJ et la Commune. Une refonte du système et de l'organisation du SI est nécessaire. D'une part, de nombreuses actions sont nécessaires au niveau de la sécurité de l'information. D'autres part, des changements de législation obligent à changer tout le système de gestion des séances, de gestion des salaires, système comptable. Le regroupement du contrôle des habitants au niveau Vallée de Joux coûtera lui CHF 30'000.—

COFIN : nous entendons ces explications. Concernant le délai, cette situation n'est pas nouvelle et l'argument de l'urgence nous dérange quelques peu. Ces mises à jour nous semblent nécessaires voire indispensables. Nous pensons que La Municipalité devrait informer le CC sur la situation de l'informatique communale, non seulement en termes de coûts, mais globalement sur l'infrastructure. Nous souhaitons aussi que même en restant modeste, un investissement comme il l'était déjà prévu pour cette année soit fait sur la mise à jour du site internet. Finalement, vu la sensibilité du sujet, nous invitons nos collègues de la COGEST à se pencher sur ce thème lors de leurs prochains travaux.

210 IMPOTS. COFIN : L'évaluation nous semble appropriée "en l'état" du monde... Est-ce que la MPL a d'autres commentaires ? MPL : les chiffres sont essentiellement basés sur les acomptes que l'Etat reçoit et transmet aux Communes. COFIN : Nous remarquons que les personnes physiques n'évoluent pas et baissent même légèrement, malgré des constructions multiples dans la Commune. MPL : Le nombre des habitants diminue légèrement. Là encore, les évaluations des impôts sont basées sur les chiffres fournis par l'Etat.

322 Forêts communales et 430 Routes et travaux d'entretien. COFIN : Nous partageons un constat sur l'état des routes et petits chemins, qui nous semblent dangereux par endroits en particulier pour les piétons et cyclistes, avec des nids « d'oiseaux de tailles très variables... » Est-il prévu qqch dans ce domaine ? Notre équipe communale pourrait-elle être sollicitée plus activement, y compris dans les forêts ? MPL : La Municipalité avait prévu de patienter par rapport à des soutiens cantonaux, soit via des fonds forestiers, soit agricoles. Un montant total est prévu par la Commune de CHF 2'800'000.- lequel pourrait être subventionné de manière importante. L'idée serait de présenter un préavis d'ensemble. Pour les petites réparations urgentes une entreprise est sollicitée, en collaboration avec l'équipe communale.

35 Bâtiments. COFIN : Dans certains postes les frais de chauffage augmentent et d'autres pas les ....3120 comment cela se fait ? les remboursement de ces frais, ...4350 eux n'évoluent pas pourquoi ? MPL : dans passablement de bâtiments, il est toujours recommandé d'aérer les classes. Dans plusieurs endroits, encore chauffés au mazout, des augmentations ont été prévues. En l'état, il n'y a pas de répercussion qui a été prévue sur les locataires.

355.3141 Entretien des bâtiments (WC publics). COFIN : D'où vient cette évolution des coûts ? Qui faisait ce nettoyage précédemment ? Quel est la répartition avec les fractions de communes ? MPL : précédemment le nettoyage était effectué pas le concierge du bâtiment, qui en saison devait donc travailler tous les jours. La Municipalité précise encore que sur les CHF 15'000.-, il y en a 5'000.- qui sont pour l'entretien du bâtiment. COFIN : Et que fait maintenant la personne ainsi libérée de ce travail ? MPL : elle est occupée au nettoyage d'autres surfaces communales, notamment les écoles... COFIN : Concernant la répartition avec les fractions de communes, nous pensons qu'il serait judicieux d'avoir une politique équitable dans ce domaine. Soit ce sont les Villages ou la Commune ou encore un partage, mais que cela se fasse de manière coordonnée.

410 Bureau Technique. COFIN : Les charges de ce poste prennent l'ascenseur. Il y a +62.5% d'augmentation entre le budget 2023 et les comptes 2021. Quelles sont les explications ? MPL : Dans les Comptes 2021, il n'y avait pas encore de secrétaire. L'actuel ingénieur communal va baisser son taux d'activité et une nouvelle personne à 80% est engagée au 1er novembre 2022. Cela représente une augmentation de 40%, qui devrait permettre de réduire drastiquement la sous-traitance. La sous-traitance mentionnée n'est plus sur le travail de BT, mais sur un nouveau projet de géomatique en collaboration avec la SEVJ. En outre, un projet de mise en service d'un bureau technique inter-communal, qui devra gérer l'état des infrastructures, est en cours de création.

COFIN : En contraste, sur le même poste, les facturations sont budgétées à la baisse, cela nous surprend ? MPL : La Municipalité a souhaité être prudente sur ce poste. Elle pense aussi réduire la mise à disposition du technicien communal aux deux autres Communes.

411.3185 Etudes diverses aménagement du territoire. COFIN : Que se passe-t-il à La Poissine ? Cette évolution nous semble préoccupante, car elle s'ajoute aux autres frais d'études du poste précédent, ainsi qu'à l'enveloppe de 500'000.- à disposition de La Municipalité pour les études. MPL : Ce compte-là est utilisé pour des études spécifiques, qui ne sont pas en lien avec des études majeures ou de développements. Ici, il s'agit d'une étude exigée par le Canton par rapport à une potentielle pollution du sol.

450 ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS VALLÉE DE JOUX. COFIN : Quelle est la situation ? MPL : Des efforts sont en cours pour tenter de réduire les coûts. Un audit a été mandaté par les Communes. COFIN : Il est important de faire respecter le règlement pour la quantité des déchets et la règlementation entre déchetterie privée et professionnelle. Une question non soulevée pendant la séance : nous nous demandons pourquoi la carte d'accès qui avait été prévue dans le projet n'a pas vu le jour ?

COFIN : Les coûts d'amortissement du bâtiment de la déchetterie aurait dû être compensé par les baisses des frais de transport. Ce n'est pas le cas. Nous proposons à la Municipalité de réfléchir à un amortissement exceptionnel de cet investissement, pour que le coût de celui-ci ne charge pas trop violemment les coûts de fonctionnement. MPL : Nous ne souhaitons pas entrer en matière à ce stade.

COFIN : Que risque-t-on, si nous continuons à ne pas respecter la règle des comptes équilibrés pour la gestion des déchets ? MPL : le seul risque connu actuellement serait que l'Etat, après un avertissement nous intime l'ordre d'augmenter les taxes. Il faut noter que plus de la moitié des communes vaudoises sont actuellement dans une situation similaire à la nôtre. Si nous devions en arriver là, les deux autres communes devraient également augmenter leurs taxes.

Aux compte 450.3188.xx COFIN : Nous sommes surpris de la stabilité prévue des frais de transport ? MPL : L'AVJ n'a pas communiqué à ce stade d'augmentation des frais de transports. COFIN : nous espérons que cela reste le cas...

5 INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES. COFIN : Quelles sont les prévisions dans ce domaine ? MPL : Un projet école du futur est en cours d'élaboration. L'idée est de rassembler toutes les écoles à Chez-le-Maître. Une étude approfondie est en cours. COFIN : nous souhaitons que toutes les options soient étudiées, notamment l'utilisation des bâtiments existants au Brassus, 2 écoles, La Cantonette et salle de gym. Notons, qu'il n'y a que 2 km entre les deux sites.

580.3652 Subside paroisse catholique. COFIN : Pourquoi y a-t-il une augmentation du subside ? MPL : La participation se fait selon le nombre de catholiques par commune.

610.3011 COFIN : Est-ce que l'ASP a été engagé ? MPL : oui, c'est fait. COFIN : nous espérons qu'une politique en lien avec les stationnements, notamment pour les espaces de commerce et de loisirs, verra le jour et que dans ce cadre une attention spécifique sera apportée aux indigènes.

620 CONTRÔLE DES HABITANTS. COFIN : On parle de regroupement intercommunal, mais il n'y a pas de revenus prévus. Qu'en est-il ? Greffe MPL : L'objectif est d'avoir un service à la population performant au niveau des trois Communes. Etant donné que nous ne savons pas à ce jour comment la population va adapter sa manière de fonctionner tout en n'ayant pas le recul sur tout le processus, les revenus ont été diminués par rapport au budget 2022 afin d'avoir une approche prudente en la matière.

661.4809 PRELEVEMENT SUR FONDS ABRI PC. COFIN : Comment se fait-il qu'on active un fonds de réserve alors que l'on n'investit pas ? MPL : Nous payons cela sur le fonds d'exonération et on utilise ce reliquat pour des frais d'entretien.

710.3655.11 SUBVENTION A L'INTEGRATION. COFIN : C'est un nouveau compte qui est créé. De quoi s'agit-il ? Est-il amené à évoluer ? MPL : Il s'agit bien d'un nouveau compte pour soutenir ces associations pour la mise sur pieds de fêtes ou évènements qui contribuent à l'intégration.

711.3011 SURVEILLANCE REFECTOIRE ET CENTRE DE RENCONTRE. COFIN : De quoi s'agit-il ? MPL : Il s'agit du centre de rencontre. La fréquentation est très importante, c'est un succès, mais cela implique que le surveillant actuel n'arrive pas à assumer seul. Il y a donc lieu d'augmenter les ressources.

711.4523 COFIN : Est-ce que la participation du Lieu et de l'Abbaye au fonctionnement de La Scène est confirmée ? MPL : Normalement oui, elles ont mis au budget leur participation.

Commentaires généraux :

Sans revenir sur chacun des points précités, nous souhaitons relever ici quelques commentaires qui nous semblent important. Malgré une densité de population peu élevée, nous disposons d'infrastructure de premier plan et nous pouvons nous en réjouir.

La situation actuelle des finances communales est saine, ce qui permet de voir ce budget fortement déficitaire sans trop d'alarmisme. Nous relevons par exemple, qu'au niveau des recettes plusieurs postes ont été prudemment estimés (taxes de séjour, BTC, contrôle des habitants, par exemple). Cela laisse espérer des résultats finaux moins négatifs que prévu par ce budget.

Toutefois, de gros projets sont à l'étude sur le court et moyen terme. Pour 2023, plus de dix millions d'investissements sont prévus, dont un peu plus de cinq à la charge de la Commune. Nous souhaitons rappeler, que si nous investissons dix millions chaque année pendant dix ans, amortissable en dix ans, la charge d'amortissement serait de dix millions. Il est donc essentiel d'avoir une vision à long terme sur les besoins et priorités que nous souhaitons ou devons mettre en avant.

Conclusion

Nous remercions vivement les membres de la Municipalité, ainsi que le Boursier pour leur présence et les échanges toujours intéressants sur ce Budget et les prévisions financières de la Commune à plus long terme. Au terme de ses délibérations, la commission des finances vous invite à accepter, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, la conclusion du préavis no 12, budget 2023 telle que présentée.

Le Brassus, le 25 novembre 2022.

Au nom de la Commission des Finances :

Pierre-Olivier Capt, président/rapporteur.

Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 26.10.2022

Objet : RESALP-Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité de six estivages fabriquant du Gruyère d'alpage AOP

Préavis N° 13/2022

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 14 décembre à 19h à l'Hôtel de Ville du Sentier.

Etaient présents : Mme Rahma Mangin, UDI. Mme Adriane Bossy, RV. M. Rémy Bossert,UDI. M. Julien Matthey, F3. Eric Rochat, RV, Président rapporteur.

Pour la Municipalité : M. Bertrand Meylan et M. Stives Morand.

M. Eric Mosimann de MONTANUM Sàrl, M. Patrick Houlmann de RWB Grouppe SA

Que nous remercions pour leur collaboration et pour les réponses apportées à nos questions.

Était également présent, M. Jean Fred Capt.

Préambule

L'eau est une ressource fragile qu'il faut préserver. Les épisodes de pénurie que nous avons vécus ces dernières années, particulièrement en 2022, nous ont fait cruellement prendre conscience de cette précieuse porteuse de vie.

Il nous reste à intégrer dans nos comportements que cette pénurie dépend, certes, des changements climatiques sur lesquels, localement on ne peut pas grand-chose, mais aussi de changements sociétaux. Et pour cela, on peut agir.

Dans n'importe quelle transaction, en cas de problèmes d'approvisionnement il est possible d'agir sur l'offre, mais aussi sur la demande.

Le projet d'apporter de l'eau potable dans les chalets concernés par ce préavis n'est pas nouveau. En 1981 déjà la commune de Bursins avait étudié la possibilité d'alimenter la Cerniat avec l'eau du réseau.

La municipalité du Chenit s'est penchée sur ce problème en 2006 pour les Grands Plats.

En 2015, avec le canton, il y a eu une réflexion plus globale à ce sujet.

En 2017, prise de contact de notre municipalité avec les communes de Morges et de Bursins.

Brutalement, la question posée par ce préavis est la suivante :

Doit-on financer pour le cout total TTC, de CHF 3'316'870.- l'approvisionnement en eau potable de six chalets d'alpages ?

2e Question : Avons-nous la ressource en eau pour répondre à la demande ?

3e Question : Avons-nous les sous pour financer ce projet ?

Un dossier complexe

Pour travailler sur ce dossier, la commission s'est basée sur le préavis, bien informatif, mais aussi sur les dossiers RESALP « Rapport de projet » et « Notice d'impact sur la nature » fournis par MONTANUM Sàrl et RWB group SA, ainsi que divers autres documents mis à notre disposition.

Six chalets sont concernés par ce préavis :

Trois dans la vallée de l'Orbe, La Bursine, la Burtignière et Praz Rodet

Trois sur le premier plateau, les Grands Plats de Vent, les Grands Plats de Bise et le Cerniat.

Sont parties prenantes, la commune du Chenit, la commune de Bursins et la commune de Morges.

Il est souhaitable qu'il faille pérenniser la production du gruyère et autres fromages d'alpages AOP. Elle représente un apport économique important pour les agriculteurs. Grace à l'estivage du bétail, cela maintient aussi un paysage ouvert favorable à un écosystème riche en espèces variées et qui *last but not least* est une superbe carte de visite pour la Vallée de Joux.

La pénurie d'eau telle que nous l'avons connue en 2022 et les années précédentes a lieu en été, elle concerne toute la région avec, pour conséquence, en 2022, un semi-rationnement pour la population. Soustraire du réseau d'eau potable encore une quantité de ce précieux liquide pour le besoin des vaches ne peut qu'aggraver la pénurie. C'est ce qu'on appelle « l'effet bétail ».

On mentionnera en passant que la pénurie de fourrage, abondante précocement au printemps et tardivement en automne est problématique en été. La redistribution de cette ressource a aussi une incidence sur la disponibilité de l'eau pour le bétail.

A la lecture du préavis et des rapports RESALP (rapport de projet et notice d'impact sur la nature), il est très difficile de saisir clairement qui bénéficiera de l'apport d'eau potable dans les chalets, la fromagerie et les bergers ? Le bétail ? Ou les deux ?

Une bonne partie du temps consacré sur le préavis a été occupé par cette question lors de notre séance de commission du 14 novembre dernier.

Les intervenants nous ont assuré que l'eau potable serait essentiellement utilisée par la fromagerie et aux besoins des bergers, cependant à la lecture des documents fournis il se révèle qu'une partie non négligeable de cette eau serait, en fait, destinée au bétail.

En cas de pénurie, ceci n'est pas normal ! Il existe des solutions pour exploiter l'eau de fonte et l'eau de pluie, en créant, par exemple, des couverts avec citerne, des étangs agroécologiques et le partage entre ceux qui en ont et ceux qui en manquent.

D'autre part, on peut revoir la dotation en PN (pâquier normal) de ces pâturages, les vaches actuelles produisent plus de lait, mais leur besoin en eau est aussi plus grand.

Hélas ces sujets ne sont pas abordés dans le préavis qui ne concerne, il est vrai, que des besoins immédiats en eau et de la pose de tuyaux et autres câbles.

Pour en venir au sujet principal du préavis, soit la pose de canalisations sur 6,041 km au départ du Brassus, la description du trajet est clairement décrite dans le préavis. Il serait fastidieux de le décrire à nouveau. Cependant il faut noter que le trajet entre la station de pompage du Biblanc et les Grands Plats de Bise ne suit pas la route, mais un parcours bien vu et tellement logique : La fouille suivra le chemin historique, beaucoup plus directe et qui ne nécessite aucun déboisement.

A noter également que sur ce trajet, un tuyau PE de 150 sera ajouté en vue du passage des câbles électriques d'Eoljoux. Incorrigible optimisme...

La fouille traverse des zones sensibles, surtout entre la Burtignière et Praz Rodet, dans un marais protégé. Une espèce, *Sagina nodosa,* menacée d'extinction est présente sur le trajet. Elle fera l'objet de toute l'attention de la personne chargée du suivi écologique du chantier.

Ce projet apportera plusieurs améliorations dans la gestion des bas et hauts marais.

Il y aura un suivi du risque de dissémination des plantes exotiques indésirables, (Solidago gigantea, S. Canadensis, Erigeron annuus).

Des écoulements d'effluents d'eau chargée en direction du marais à la Burtignière, découverts lors du repérage du tracé, seront assainis.

Le drainage du bord de la route avant le pont de Praz Rodet sera corrigé. La route et le pont lui-même seront refaits.

Le vallon marécageux du haut du Biblanc sera débroussaillé et rendu à la pâture.

Concernant les couts, je n'ai pas jugé utile de vous noyer dans des chiffres que vous trouvez dans le préavis. En voici le résumé.

Le cout total TTC, après soumission et avant subvention est de : CHF 3'316'870,30

Réparti de la manière suivante :

Le Chenit	CHF 1'547'757,45
Bursins	CHF 1'092'155,60
Morges	CHF 676'957,25

Ces chiffres sont, certes, impressionnants. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que plus de 70% de ce montant est couvert par les subventions fédérales et cantonales. D'autre part c'est un ouvrage qui est fait pour durer et qui permet une production pérenne de fromage d'alpage AOP dans de nécessaires conditions d'hygiène irréprochables.

A noter que la SEVJ et indirectement Eoljoux participent à raison de CHF 53'075.- par la fourniture des tubes PE qui contiendront leurs câbles. Ceci parait ridiculement bas. En effet, si le projet Eoljoux venait à voir le jour, Il leur faudrait bien poser leurs câbles quelque part, entièrement à leurs frais. Ce serait, nous semble-il, la moindre des choses qu'ils participent de manière plus substantielle au financement de la fouille.

Au cas où une ou plusieurs communes devaient refuser le projet, celui-ci pourra être redimensionné ou tout simplement abandonné.

A la fin des travaux, l'entier de l'ouvrage sera remis à ValRégiEaux pour un franc symbolique, ValRégiEaux se chargera de la gestion de ce tronçon et de la facturation aux utilisateurs.

Recommandations et remarques de la commission :

L'usage de cette eau potable est réservé exclusivement à ces six chalets, sauf convention autre faisant l'objet d'un nouveau préavis.

Le bétail ne doit qu'exceptionnellement bénéficier de cet apport en eau potable, d'autres solutions existent.

L'électrification des chalets permet d'économiser près de 12'000 litres de diesel destiné aux génératrices.

Le chantier sera suivi par un expert en protection des biotopes, ce qui est garant d'un travail respectueux de la biodiversité et d'une emprise minimum sur le biotope.

Les trois communes doivent continuer leur réflexion concernant l'approvisionnement en eau du bétail indépendamment du réseau d'eau potable.

Une convention entre ValRégiEaux et les bénéficiaires est souhaitable. Elle concernerait la quantité maximum d'eau prélevée et que celle-ci ne soit dépassée qu'exceptionnellement et que le volume en surplus soir facturé, si possible, à un prix majoré.

La SEVJ, respectivement Eoljoux devrait participer de manière plus substantielle au financement de la fouille allant du poste du Biblanc (voire du Brassus) aux Grands plats de Vent.

Conclusions

Le cout très important de ce projet fait qu'il serait irréalisable sans les subventions de l'ordre de 70% de la confédération et du canton.

La production du fromage d'alpage AOP est un plus pour la région et elle doit être maintenue autant que possible.

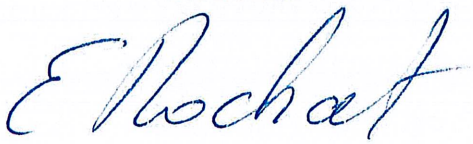
Le besoin en eau potable est indispensable pour respecter les critères d'hygiène dans la fabrication du fromage d'alpage AOP.

En raison de ces constatations, la majorité de la commission soutient ce projet **RESALP** et vous recommande, Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillères d'accepter les conclusions 1 à 5 telles que présentées dans le préavis.

Pour la commission,

Le président rapporteur

Eric Rochat



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des Finances du Conseil Communal

Objet : Préavis 13/2022 – RESALP
Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité de six estivages fabriquant du Gruyères d'alpage AOP

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur Le Président

Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie à 3 reprises entre le 14 et le 24 novembre 2022 pour étudier le préavis. A ces diverses occasions les membres titulaires ou les suppléants ont été présents.

Financement

L'étude a été lancée dès 2019. Les montants articulés sont basés sur des soumissions rentrées tout dernièrement.

Les montants totaux d'investissements ascendent à 3'316'870.30 CHF TTC

La part communale, après répartition avec les 2 autres communes se monte à 1'547'757.45 CHF TTC

Les subventions fédérales et cantonales pourraient atteindre 73% de ce dernier montant

Ainsi, le montant net à charge de la commune du Chenit serait réduit à environ 420'000.00 TTC

Cette extension du réseau serait à terme cédé à ValRégiEaux pour 1.00 CHF symbolique. Ceci amène toute une série de question :

COFIN : Nous savons que la Commune du Lieu a relié plusieurs de ses alpages (information donnée tout dernièrement par M. P. Cotting, Syndic, lors de la séance d'information sur la gestion de l'eau

PEHVO), avant la vente de son réseau à ValRégiEaux. Est-ce que cette commune a retranché les coûts de ses travaux lorsqu'elle a vendu son réseau à ValRégiEaux ?

MPL : Non. L'entier du réseau hors gel a été remis à ValRégiEaux, considérant que ces travaux comprenaient aussi la défense incendies, ainsi que les raccordements des eaux claires et eaux usées pour des privés. Pour le projet qui nous concerne, la commune du Chenit sera le MO pour l'entier de l'extension, c'est-à dire pour les 3 communes (Bursins, Morges et Le Chenit). L'entier des travaux seront payés par la commune du Chenit, qui recevra ensuite les quotes-parts des 2 communes de Bursins et Morges. A cela s'ajoutera en déduction les subventions cantonales et fédérales. Les 3 communes remettront ensuite de manière similaire leur part de réseau à ValRégiEaux.

COFIN : Est-ce que les coûts de futurs projets d'amenée d'eau de chalets d'alpage par l'une ou l'autre des 2 autres communes combières seraient-ils pris en charge par ces commune ou par ValRégiEaux?

MPL : La Municipalité s'engage à ce que son représentant au CODIR s'oppose à des financements par ValRégiEaux pour des projets similaires et la COFIN demande que les délégués du Conseil Communal du Chenit à ValRégiEaux fassent de même.

COFIN : Comment est-il possible, comptablement, d'amortir un bien durant 20 ans, si ce dernier n'appartient plus à la Commune (si l'extension du réseau est remis à ValRégiEaux, sitôt construit)?

MPL : Les montants à charge seront amortis par le compte 328 alpages, car ces travaux sont à considérer comme une plus-value sur les chalets (comme pour une introduction d'eau dans un bâtiment communal, une école par exemple).

COFIN : Il est mentionné ci-dessous, que ValRégiEaux s'engage à gérer (purger chaque automne + relever les compteurs) et à entretenir (divers contrôles annuels) cette extension. Qu'en est-il des travaux d'entretien plus conséquents, nécessitant par exemple le remplacement de pièces à la station de pompage du Biblanc ou le long des conduites. Dit autrement, est-ce ValRégiEaux qui s'acquitte de cela à ses frais? Y a-t-il une convention avec ValRégiEaux, resp. entre les communes participantes à ce projet ?

MPL : Pour l'heure aucune convention n'a été signée. Mais lors des discussions avec ValRégiEaux, l'entier de l'entretien, à l'instar des réseaux remis à ValRégiEaux lors de la fusion, sera à la charge de ValRégiEaux. La COFIN demande que le document de vente mentionne cet aspect de prise en charge de l'entretien.

Comme vous pouvez le constater, la COFIN s'est assurée, par ses questions de financement et de transfert à ValRégiEaux, de pouvoir vous apporter des réponses les plus approfondies possibles. Un autre financement que celui proposé, uniquement par ValRégiEaux, entrainerait une charge plus importante sur les consommateurs. Cependant, il nous parait des plus logique que l'entier de l'entretien soit supporté par cet organisme régional. Enfin, nous avons voulu nous assurer que désormais les futurs investissements de ce type soient traités de manière équitable par les trois communes combières.

La Municipalité propose de porter cette dépense à l'actif du Bilan, investissements du patrimoine administratif – compte 9141.46 (Projet « RESALP ») et d'amortir cette dépense en 20 ans via le compte de fonctionnement « Alpage », compte 328.3315 (Amortissement projet « RESALP »)

La Municipalité entend financer cet investissement soit par les liquidités courantes, soit en ayant recours à l'emprunt, dans le cadre du plafond d'endettement 21-26 de 40'000'000.00.

Au 18.11.2022, le plafond d'endettement de la Commune se monte à 10'882'051.00 CHF

Arrivé au terme de l'étude du financement de ce préavis N° 13/2022, à l'unanimité la Commission permanente des Finances du Conseil Communal vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers à accepter les conclusions telles que présentées.

Le Sentier, le 28 novembre 2022

Au nom de la Commission des Finances :

Jean-Luc Lecoultre, rapporteur.

Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la commission du Conseil communal nommée le 26 octobre 2022

Objet : Réponse au postulat de M. Nicolas Guignard « Pour un trafic apaisé »

Préavis N° 14/2022

Au Conseil communal du Chenit,

M. le Président

Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers

La commission nommée par le bureau du Conseil pour examiner le préavis 14/2022 s'est réunie le jeudi 24 novembre 2022 à 18 h00 à l'Hôtel de Ville du Sentier.

Elle était composée de :

Madame Françoise Reymond, UDI
Monsieur Marc Ferrari, F 3
Monsieur Frédéric Nappez, RV
Monsieur Cyril Maillefer, RV, rapporteur

Monsieur Vaney Christophe, UD I, absent non-excusé

La délégation municipale était composée de Mme Carole Dubois et de M. Olivier Baudat.

En préambule, si le préavis présenté résume dans le détail les différents axes de travail et les démarches en cours au sein du Groupe de Travail intercommunal « Sécurité et Nuisances Routières » (GT-SNR), la Commission nommée n'avait pas pour objectif de traiter ces sujets spécifiques. En sa qualité, elle se devait uniquement d'estimer si la nature de la réponse donnée par la Municipalité correspondait à la demande exprimée dans le postulat.

Concrètement, il apparaît que par la création de ce GT-SNR, la Municipalité a pris en compte celui-ci et y a apporté une réponse qui semble correspondre aux attentes énoncées par M. Nicolas Guignard dans ledit postulat.

Tel que mentionné dans le préavis, la Commission peut encore relever que « ce groupe de travail sera en activité tant que la situation l'exigera ». Elle peut dès lors supposer, au vu de la complexité des sujets traités par celui-ci, qu'une nouvelle commission permanente intercommunale est née.

La Commission remercie Mme Carole Dubois et M. Olivier Baudat pour leurs réponses précises et, en conclusion et au vu de ce qui précède, elle recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver les conclusions du préavis 14/2022 telles que présentées.

Au nom de la commission



Cyril Maillefer, rapporteur

L'Orient, le 25 novembre 2022.